

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2226

12 septembre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| ABN AMRO Funds | 106803 | IH Services (Luxembourg) S.à r.l. | 106833 |
| ADD + Funds | 106806 | IT Funds | 106808 |
| Altran Consulting & Information Services | 106847 | Latin American Funds Group S.A. | 106847 |
| Asteco S.A. | 106846 | Lemanik Sicav | 106804 |
| ATHANOR Equities | 106810 | Luxco Properties 6 Sàrl | 106827 |
| ATHANOR Equities | 106822 | Luxco Properties 7 Sàrl | 106823 |
| Athanor Equities SICAR-SCA | 106810 | Luxco Properties 7 Sàrl | 106826 |
| Athanor Equities SICAR-SCA | 106822 | Luxco Properties 7 Sàrl | 106827 |
| Beau Soleil Investissement S.A. | 106839 | Luxco Properties 7 Sàrl | 106827 |
| Beau Soleil Invest S.A. | 106839 | Luxco Properties 8 Sàrl | 106827 |
| Boaz S.A. | 106802 | Luxmicrocable S.A. | 106845 |
| Britus | 106809 | Mecam Funds | 106832 |
| Capital Gestion | 106841 | Midland Pyxis Group S.A. | 106807 |
| CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l. | 106846 | M.P.H. Participations | 106848 |
| Cesar Vostok Holding S.à r.l. | 106841 | Murphy&Spitz | 106833 |
| Compagnie Financière Montchoisi S.A. .. | 106802 | Plethore S.A. | 106847 |
| Contrade S.A. | 106845 | Realkapital | 106810 |
| Coronado Holding S.A. | 106806 | Rolling ProtectSi DJ EURO STOXX 50® | 106823 |
| D.S. Finance S.A. | 106809 | Rylux S.A. | 106804 |
| DWS Invest | 106807 | S.J.M. Finance | 106809 |
| Erole Participation S.A. | 106806 | Spring Multiple 2007 S.C.A. | 106804 |
| Farringdon I | 106802 | St. Georges Investment S.A. | 106803 |
| FFS Four Elements (FIS) | 106832 | TCP France Massy Holdings S.A. | 106846 |
| Financière Forêt S.à r.l. | 106848 | The Endurance Real Estate Fund | 106832 |
| Fortune Time 2000 S.à.r.l. | 106844 | UBS (Lux) Bond Sicav | 106805 |
| Goldenstein & Goldenstein S.A. | 106805 | UBS (Lux) Equity Sicav | 106808 |
| | | WMK Group S.A. | 106848 |

Compagnie Financière Montchoisi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.944.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 LUXEMBOURG, le jeudi 2 octobre 2008 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007;
3. Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2007;
4. Décharge pleine et entière à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008112005/687/19.

Boaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 octobre 2008 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2007;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2007;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007;
4. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
5. Divers.

Les Administrateurs.

Référence de publication: 2008113196/536/19.

Farrington I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.761.

Since the quorum required by the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, has not been reached at the previous Extraordinary General Meeting of the Company held on September 9, 2008, notice is hereby given to the shareholders of FARRINGDON I that a second

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before notary, at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 15, 2008 at 11.00 a.m. Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

Amendment to Article 16 of the articles of incorporation of the Company by the insertion of a new third paragraph to be worded as follows:

"In the event that the Company receives on any Valuation Date aggregate redemption requests that relate to more than 20% of the Shares in issue, the Investment Manager may advise the Directors, and the Directors may decide, to limit redemptions by instituting a gate, which will not be less than such 20% amount. If redemption requests exceed the specified maximum amount of redemptions to be processed for such Valuation Date, each shareholder that has submitted a timely

request will receive a pro rata portion of the requested redemption, and as to any balance, each affected shareholder will be treated as if it has made a redemption request for the remaining balance of the original redemption request as of each subsequent monthly Valuation Date subject to any gate instituted by the Directors, at the advice of the Investment Manager, at such Valuation Date. The Shares shall be redeemed on the basis of the prices applicable on the Valuation Date on which they are redeemed. Notwithstanding these provisions, it will not take a shareholder more than five monthly periods to redeem the remaining balance of Shares that were subject to the original redemption request and the Directors shall, if necessary, waive the gate to the extent required to ensure that such is the case."

The resolutions require no quorum. Decisions are validly made at a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting. Each share is entitled to one vote.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008112554/275/30.

St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ST. GEORGES INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 30 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008115032/750/16.

ABN AMRO Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.072.

Notice is hereby given of the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ABN AMRO Funds (the "Company") to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company, on *September 18, 2008* at 10.00 a.m., for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors of ABN AMRO Funds for the financial year 2007/2008.
2. Adoption of the Financial Statements and profit appropriation.
3. Discharge of the Board of Directors of the Company for the financial year 2007/2008.
4. Re-election of the current Directors of the Company for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the Company.
5. Appointment of PricewaterhouseCoopers S.a.r.l as at May 1, 2008 as auditor of the Company for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the Company.
6. Approval of external Directors' fees.
7. Other business.

The Annual Report is available upon request at the registered office of the Company.

The shareholders are advised that no quorum for the Annual General Meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to participate at the meeting of September 18, 2008, the owners of bearer shares shall deposit their shares before September 15, 2008 with the Registrar of the Company in Luxembourg (ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., 46 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg) or its local agents.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the registered office of the Company upon request.

The proxy will be valid only if the proxy form, together with the evidence of the ownership of the shares, are provided to the Company before September 15, 2008.

Luxembourg, September 5, 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008115035/755/32.

Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 30 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 août 2007 et au 31 août 2008, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2008.
4. Divers.

SPRING MULTIPLE Sàrl

Gérant Commandité

Référence de publication: 2008115033/1023/18.

Rylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra, le jeudi 2 octobre 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Claude LEBRUN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008115034/29/18.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

The Board of Directors convene the Shareholders to the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the registered office of the Company, 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, on October 2nd, 2008 at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the fiscal year ended on May 31st, 2008;

2. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ended on May 31st, 2008;
3. Decision about the allocation of the results for the fiscal year ended on May 31st, 2008;
4. Discharge to the Directors and to the Auditor;
5. Statutory appointment and/or reappointment of the Directors and of the Auditors;
6. Miscellaneous.

In accordance with the Articles of Incorporation of the SICAV and the Luxembourg Law dated August 10th 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Référence de publication: 2008115037/755/21.

Goldenstein & Goldenstein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.266.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *22 septembre 2008* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2008;
3. affectation des résultats au 31 mars 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100228/10/18.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, *22. September 2008* um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. September 2008, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008110828/755/25.

ADD + Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.495.

Da die Generalversammlung vom 26. August 2008 das Anwesenheitsquorum nicht erreicht hat, lädt der Verwaltungsrat hiermit die Aktionäre zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der ADD+FUNDS ein, die sich am 30. September 2008 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entscheidung hinsichtlich der Auflösung der Gesellschaft, gemäss Artikel 31 der Satzung der Gesellschaft,
2. Ernennung eines Liquidators, Festlegung seiner Befugnisse und seiner Vergütung.

Um an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der ausserordentlichen Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der Banque de Luxembourg, Société Anonyme, in Luxemburg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, daß die Entscheidungen der ausserordentlichen Hauptversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum und die Entscheidungen von mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008106274/755/21.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le 23 septembre 2008 à 10h00 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2006 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 ; ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008107805/565/22.

Coronado Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 60.025.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2008 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire

2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008107939/6768/23.

Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.335.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 22 septembre 2008 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008109284/29/15.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

All shareholders of DWS Invest, SICAV (the "Company") are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at 11.00 a.m. on *September 22, 2008* at the company's office, situated at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The following items will feature on the agenda:

Agenda:

1. Decision relating to the revised version of the Articles of Association and By-laws of the Company, in particular
 - a) **Art. 4. The Shareholders' Meeting**. Change of paragraph 2. to the effect that the general shareholders' meeting will no longer be held on every fourth Wednesday in March but on May 25th each year.
 - b) **Art. 26. Applicable Law, Jurisdiction and Language of Contract**. Change of paragraph 2. to the effect that the Articles of Association and By-Laws of the Company are worded in English and followed by a German translation. The English Version shall be binding. In line with these changes a German translation is attached to the English version.
A draft of the new articles of association is available from the Company on request.
2. Miscellaneous.

The items that feature on the agenda of the Extraordinary General Meeting require the presence of a quorum of 50% of the issued shares, as well as a two third majority of votes by the shares present or represented. In the event that the aforementioned quorum is not achieved during the Extraordinary General Meeting, a second Extraordinary General Meeting will be convened at the same address in accordance with the provisions laid down by the law of the Grand Duchy of Luxembourg in order to rule on the items featured on the aforementioned agenda. During this meeting, no quorum is required to be present and decisions shall be taken with a two-third majority of the votes of the shares present or represented.

To be eligible to participate in the Extraordinary General Meeting and to exercise their voting right, shareholders must submit to the company, by September 17, 2008 at the latest, the confirmation of a securities portfolio with a financial institute, which implies that the shares will be blocked until the close of the General Meeting. Shareholders can also be represented by a person authorised in writing to act on their behalf.

Luxembourg, September 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008109283/1352/34.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 23 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.06.2008
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008110001/584/22.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 22. September 2008 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. September 2008, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008110829/755/25.

Britus, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.690.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société le 24 septembre 2008 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008110002/534/16.

D.S. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.821.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 22 septembre 2008 à 14.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008.
3. Affectation des résultats au 31 mars 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008110003/29/17.

S.J.M. Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.825.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 22 septembre 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2008.
3. Affectation des résultats au 31 mars 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008110004/29/17.

Realkapital, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Realkapital a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour Realkapital Partners Luxembourg S.A.

Société de gestion

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113192/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01787. - Reçu 136,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Athanor Equities SICAR-SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. ATHANOR Equities).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.367.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Athanor Equities (la Société), une société de droit luxembourgeois sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, établie selon un acte notarié du notaire Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg) le dix-huit mai deux mille sept, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1473 en date du 17 juillet 2007 à la page 70685. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 128.367.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz.

Le président désigne Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-La Roche, Mousny 45 comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit Mademoiselle Christine KOHSER, employée, demeurant à L-1469 Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Après constitution du Bureau, le président demande au notaire d'enregistrer que:

(1) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des parts qu'ils détiennent sont enregistrés dans la liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et/ou représentants légaux représentant les actionnaires absents et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations après avoir été signées ne varient par les personnes représentant les actionnaires absents et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce procès verbal;

(2) Il ressort de la liste de présence que toutes les TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX (10) euros chacune, représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionnés ci-après;

(3) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux notices de convocation.
2. Conversion de la Société en une société d'investissement en capital variable soumise à la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital variable.
3. Modification de l'objet social de la Société comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large de l'article 1 de la Loi de 2004, dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé, et effectuer toute transaction autorisée, par la Loi de 2004 et compatible avec son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme, obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, notamment l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le prospectus de la Société établi conformément à l'article 23 de la Loi de 2004 (le Prospectus)."

4. Conversion de la Société en une société en commandite par actions au sens de l'article 102 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

5. Reconnaissance et approbation que Athanor Gestion S.à r.l. agira en tant qu'associé gérant commandité de la Société et constatation et approbation qu'une action détenue par Athanor Gestion S.à r.l. est convertie en action d'associé gérant commandité (Action de Commandité).

6. Transfert du siège social de la Société.

7. Modification et reformulation des statuts de la Société dans leur entièreté.

8. Reconnaissance de la démission de Monsieur Jacques Lucet, Monsieur François Achour, Monsieur Gérard Ibert, Monsieur Jean Marie Santander et Monsieur Omar Essakalli de leur poste d'administrateur de la Société.

9. Divers.

(4) Après délibération, l'Assemblée passe les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux notices de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société en une société d'investissement en capital variable soumise à la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital variable.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la Société comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large de l'article 1 de la Loi de 2004, dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé, et effectuer toute transaction autorisée par la Loi de 2004 et compatible avec son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social et peut notamment:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, notamment l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par tout ou partie de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le prospectus de la Société établi conformément à l'article 23 de la Loi de 2004 (le Prospectus)."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société en une société en commandite par actions au sens de l'article 102 de la loi du 15 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et, en conséquence de quoi, constate et approuve qu'une action détenue par Athanor Gestion S.à r.l. est convertie en Action de Commandité.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate et approuve que Athanor Gestion S.à r.l. agira en tant qu'associé gérant commandité au sens de l'article 102 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et, en conséquence de quoi, constate et approuve qu'une action détenue par Athanor Gestion S.à r.l. est convertie en Action de Commandité.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve le transfert du siège social de la Société au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de reformuler et de procéder à une nouvelle numérotation des articles des statuts de la Société dans leur entièreté de manière à refléter les deuxièmes et troisièmes résolutions susmentionnées. Par conséquent, les statuts de la Société se lisent désormais comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme.

1.1 Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir une société en commandite par actions à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de "Athanor Equities SICAR-SCA" (la Société).

1.2 La Société est régie par la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la Loi de 2004), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2004, la Loi de 2004 prévaut), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Durée de la Société - Dissolution.

2.1 La Société est établie pour une durée illimitée.

2.2 La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15.1), ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir, à condition qu'un nouvel associé gérant commandité soit nommé à sa place.

2.3 La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 21 des Statuts et la Loi de 1915.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large de l'article 1 de la Loi de 2004, dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

3.2 La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé, et effectuer toute transaction autorisée par la Loi de 2004 et compatible avec son objet.

3.3 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social et peut notamment:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, notamment, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par tout ou partie de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le prospectus de la Société établi conformément à l'article 23 de la Loi de 2004 (le Prospectus).

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution de l'Associé-Gérant Commandité.

4.2 La Société a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'elle juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3 Lorsque la Société estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes situées à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

5.2 Le capital doit atteindre l'équivalent en euros d'un million (1.000.000 EUR) endéans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme société d'investissement en capital à risque (SICAR) sur la liste officielle des SICAR luxembourgeoises conformément à la Loi de 2004, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Au jour de la conversion de la Société en SICAR soumise à la Loi de 2004, le capital de la Société s'élève à trente et un mille (31.000 EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

5.4 La Société peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'actions étant une Catégorie) soumises à des droits différents, tels que décrits dans le Prospectus et dans la mesure autorisée par la Loi de 2004 et par la Loi de 1915 s'agissant notamment des questions suivantes:

- (a) structures de frais et de dépenses;
- (b) procédures de souscription et/ou de rachat;
- (c) minima d'investissement et/ou minima de détention subséquents;
- (d) investisseurs cibles;
- (e) droits et politique de distribution, et la Société peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interests" ou d'allocations préférentielles des revenus/distributions;
- (f) restrictions au transfert;
- (g) devises de référence;

étant entendu qu'à tout moment, l'Associé Gérant Commandité détiendra une action réservée à l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action de Commandité).

5.5 Une valeur nette d'inventaire par action (VNI par Action) pouvant varier en conséquence de ces facteurs, sera calculée pour chaque Catégorie.

5.6 La Société peut créer des Catégories supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes. Dès la création de nouvelles Catégories, le Prospectus sera mis à jour, si nécessaire.

5.7 Les actions appartenant à une Catégorie peuvent être subdivisées en séries d'actions considérées, pour les besoins de la Loi de 1915, comme des catégories d'actions distinctes et toute référence à une Catégorie dans les présents Statuts se rapportera, le cas échéant, à une série spécifique d'une telle Catégorie. Les séries d'actions peuvent se distinguer, par exemple, par leur prix d'émission.

5.8 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euros s'ils ne sont pas déjà libellés en euros. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de la Société.

5.9 Sous réserve du respect des dispositions de la Loi de 1915, la Société peut également émettre des droits de souscription d'actions (warrants) portant directement sur les actions ordinaires de la Société conformément à la procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15.1) et détaillée dans le Prospectus.

Art. 6. Forme des actions.

6.1 Les actions ordinaires de la Société (c'est-à-dire toutes les actions de toutes les Catégories sauf l'Action de Commandité) sont et resteront sous forme nominative. L'Action de Commandité est et restera sous forme nominative.

6.2 Toutes les actions nominatives émises par la Société sont inscrites sur le registre des actionnaires conservé au siège social par la Société ou par une entité désignée à cet effet par la Société, et où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou de domicile, tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des actions nominatives qu'il détient ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de son actionnariat.

6.4 Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.5 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des actionnaires par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, les personnes réclamant un droit sur cette(ces) action(s) nommeront un seul mandataire pour représenter cet actionnariat dans les transactions avec la Société. A défaut de nommer un tel mandataire, tous droits liés à cette(ces) action(s) seront suspendus. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un gagiste. En outre, dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de payer tous produits de rachats, dividendes ou autres paiements uniquement au premier détenteur, que la Société considère comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires ensemble.

6.7 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à quatre décimales. Ces fractions d'actions donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée mais ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière.

6.8 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévue à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 7. Emission d'actions.

7.1 La Société est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Aucune action ne sera émise durant une période durant laquelle le calcul de la VNI par action de la Catégorie concernée est suspendu conformément aux dispositions de l'article 13.

7.2 Pour les besoins d'émission de nouvelles actions, la Société peut déléguer à tout gérant ou mandataire de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée la tâche d'accepter les souscriptions de recevoir le paiement et de délivrer ces actions.

7.3 La Société peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises. La Société peut, en particulier, décider que les actions sont uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à toute autre fréquence prévue dans le Prospectus.

7.4 La souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 (Investisseur Avertis). La Société peut aussi imposer des restrictions supplémentaires à la propriété d'actions telles que décrites à l'article 11 des présents Statuts et dans le Prospectus.

7.5 La Société peut imposer des conditions à l'émission d'actions. Ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus, étant entendu que la Société peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que déterminés dans le Prospectus);

(b) imposer des conditions à l'émission d'actions (notamment la signature de documents de souscription et la communication des informations que la Société estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription et/ou d'engagement subséquent(e)(s) ou encore un montant minimum de détention;

(c) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(d) pour chaque Catégorie, lever des frais ou commissions de souscription (dont le taux maximum sera indiqué dans le Prospectus) et renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(e) décider que la libération des actions souscrites devra être effectuée intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closing ou d'appel de capital, dates auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans la Catégorie concernée.

7.6 Les actions seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée dans le Prospectus. Une procédure déterminée par la Société et décrite dans le Prospectus régira la chronologie de l'émission des actions au sein de la Société.

7.7 La Société peut à son entière discrétion accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des actions.

Art. 8. Rachat des actions.*Droit de rachat des actionnaires*

8.1 Tout associé peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites dans le Prospectus et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 La Société mettra en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition afin de satisfaire les demandes de rachat, étant toutefois entendu que ces demandes de rachat ne pourront être satisfaites que sur base (i) des liquidités disponibles dans le portefeuille de la Société (y compris les liquidités apportées à la Société par de nouveaux souscripteurs) et (ii) des participations de la Société pouvant, selon l'appréciation raisonnable de la Société, être liquidées (totalement ou partiellement) sans porter préjudice aux intérêts de la Société et des actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions (ensemble les Liquidités Disponibles).

8.3 Le prix de rachat par part sera payé dans une période déterminée par la Société et indiquée dans le Prospectus.

8.4 Sous réserve de toute disposition contraire du Prospectus, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière correspond à la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie à l'article 12) par part de la Catégorie concernée diminuée, le cas échéant, des frais ou commission de rachat. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction.

8.5 Un processus déterminé par la Société et décrit dans le Prospectus régira la chronologie du rachat des actions de la Société sur demande des actionnaires.

8.6 Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Evaluation (tel que défini à l'article 12) ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article excèdent (i) le montant des Liquidités Disponibles ou (ii) un certain seuil fixé par la Société applicable à une Catégorie, la Société peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat pendant une certaine période de la manière la plus appropriée, dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux dispositions du Prospectus. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prises en compte prioritairement aux demandes ultérieures (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un associé, à sa demande, en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s) concernée(s), équivalant la valeur des parts à racheter (calculée conformément à l'article 12) au Jour d'Evaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégorie(s) concernée(s). L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

8.9 Toutes les actions rachetées peuvent être annulées.

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat obligatoire d'actions

8.10 La Société peut racheter des actions de toute Catégorie au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de plus-value sous réserve du respect des droits aux distributions de chacune des Catégories déterminés dans le Prospectus.

8.11 La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier à l'attention des actionnaires.

8.12 La Société peut procéder au rachat forcé des actions:

(a) détenues par une Personne Non Autorisée telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans les présents Statuts, le bulletin de souscription, document de souscription ou contrat de souscription signé par l'actionnaire et le Prospectus.

Général - Autres rachats d'actions

8.13 Le rachat par la Société de ses propres actions dans des circonstances autres que celles mentionnées spécifiquement dans les Statuts s'effectuera par une résolution et selon les termes et conditions à décider par l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon la manière requise pour les modifications des Statuts.

8.14 Toutes les actions rachetées pourront être annulées.

Art. 9. Conversion des actions.

9.1 Sous réserve de dispositions contraires dans le Prospectus, la conversion d'actions d'une Catégorie en actions d'une autre Catégorie est interdite.

9.2 Si la conversion d'actions est permise entre les Catégories, les termes et conditions applicables à la conversion d'actions seront décrits dans le Prospectus.

Art. 10. Transfert d'actions.

Transfert de l'Action Commandité

10.1 L'Associé Gérant Commandité ne vendra, ne cèdera, ne transférera, n'échangera, ne donnera en gage, ne grèvera ou ne disposera autrement de l'Action de Commandité en faveur d'un tiers sans l'accord préalable de l'assemblée générale, à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés, entendu cependant que l'Associé Gérant Commandité peut transférer l'Action de Commandité à un Affilié (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) sans un tel accord préalable de l'assemblée générale. Dans les deux cas, le cessionnaire devra accepter tous les droits et obligations de l'Associé Gérant Commandité en relation avec sa position de détenteur de l'Action de Commandité.

Transfert d'actions ordinaires

10.2 Un Investisseur peut seulement céder, transférer, ou disposer autrement, mettre en gage, nantir ou hypothéquer ou octroyer une autre sûreté portant sur ses actions (chaque transaction, étant un Transfert Hors Bourse) moyennant l'approbation préalable de la Société (qui peut être retenue à son entière discrétion). L'approbation de la Société d'un Transfert Hors Bourse peut être demandée à tout moment. Les Transferts Hors Bourse excluent les cessions ou ventes d'actions par un actionnaire à travers un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (une Vente En Bourse).

10.3 Aucun Transfert Hors Bourse de tout ou partie des actions d'un actionnaire commanditaire, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire (y compris à un Affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) ce Transfert Hors Bourse résultait en une violation d'une loi ou réglementation du Luxembourg, de France ou d'une quelconque autre juridiction ou soumettait la Société à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables telles que déterminées par la Société; ou

(b) ce Transfert Hors Bourse résultait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Prospectus; ou

(c) le Transfert Hors Bourse entraînait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement dans une quelconque juridiction autre que le Luxembourg.

10.4 Tout Transfert Hors Bourse (volontaire ou forcé) ne sera valide et effectif que si le cessionnaire démontre d'une manière satisfaisante à la Société qu'il est un Investisseur Averti.

10.5 Pour un Transfert Hors Bourse, le cédant des actions ordinaires (que le Transfert soit forcé ou volontaire) prendra à sa charge tous les frais et dépens encourus par la Société en relation avec l'approbation et la réalisation par la Société du Transfert Hors Bourse.

10.6 Aucune restriction ne s'appliquera à des Ventes En Bourse, étant entendu que les actions ordinaires transférées ou achetées par une Personne Non Autorisée peuvent notamment être soumises au rachat obligatoire par la Société conformément à l'article 11.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions.

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions ordinaires à toute personne physique ou morale,

(a) si une telle possession peut être préjudiciable à la Société; ou

(b) s'il peut en résulter une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère; ou

(c) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par la Société et sont désignées dans le Prospectus comme des Personnes Non Autorisées). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non Autorisée.

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toute action ordinaire et refuser d'enregistrer tout Transfert Hors Bourse d'actions ordinaires, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert Hors Bourse entraînerait qu'une Personne Non Autorisée devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces actions ordinaires; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires ou qui tente de faire enregistrer un Transfert Hors Bourse d'actions ordinaires, lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non Autorisée, ou si une Personne Non Autorisée deviendrait bénéficiaire économique des actions ordinaires suite à un tel enregistrement;

(c) refuser d'enregistrer des Transferts Hors Bourse d'actions, lorsque cet enregistrement ou ce transfert résulterait en la propriété légale ou économique de ces actions par une Personne Non Autorisée (étant entendu que la Société ne refusera pas l'enregistrement de Ventes en Bourse d'actions).

11.3 S'il apparaît qu'un Investisseur est une Personne Non Autorisée, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non Autorisée à l'assemblée générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation aux actions détenues par la Personne Non Autorisée; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Autorisée de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert telles qu'indiquées à l'article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non Autorisée à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale à un montant calculé conformément aux termes du Prospectus.

11.4 L'exercice des pouvoirs de la Société par celle-ci, conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur la base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action.

12.1 La valeur nette d'inventaire (VNI ou Valeur Nette d'Inventaire) par action de chaque Catégorie sera calculée par l'agent d'administration centrale de la Société sous la responsabilité de la Société, au dernier jour ouvrable au Luxembourg de chaque mois et à tout autre jour déterminé par la Société. La Société peut exiger le calcul de VNI supplémentaires par l'agent d'administration centrale de la Société, conformément aux termes du Prospectus. Chaque date à laquelle la VNI par action aura été calculée par l'agent d'administration centrale de la Société sera un Jour d'Evaluation.

12.2 L'agent d'administration centrale de la Société calculera sous la supervision de la Société la VNI par Catégorie de la manière suivante: chaque Catégorie participe dans les actifs de la Société en fonction du portefeuille et des droits de dividendes attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du total du portefeuille et des droits de dividendes attribuée à une Catégorie à un Jour d'Evaluation donne ajustée des obligations relatives à la Catégorie au Jour d'Evaluation représente le total de la valeur nette d'inventaire attribuable à cette Catégorie au Jour d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis communément mais peuvent être soumis à des structures de frais différentes, canaux de distributions différents, cibles de commercialisations différentes, devises de référence différentes et autres caractéristiques spécifiques telles que stipulées dans le Prospectus.

12.3 Les actifs de la Société comprennent:

(a) tous les investissements inscrits ou enregistrés au nom de la Société ou de ses sociétés holding ou véhicules intermédiaires;

(b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

(c) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés);

(d) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par la Société;

(e) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les dividendes à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou le Dépositaire (tel que défini à l'article 25) pouvaient raisonnablement en avoir connaissance;

(f) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêts qui sont la propriété de la Société sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(g) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.4 La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur de son actif brut et son passif sur une base consolidée. La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, est estimée à la valeur totale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) toutes autres valeurs non renseignées sous le point (a) seront évaluées à leur juste prix, déterminé de bonne foi selon les procédures établies par la Société;

(c) la valeur de tous les actifs et passifs non exprimés en euros sera convertie en euros au dernier taux de change donné par tout établissement bancaire de premier ordre;

(d) les investissements en capital à risque non cotés en bourse ou négociés sur un marché non réglementé et les investissements en capital à risque cotés sur un marché non réglementé où le dernier prix disponible n'est pas représentatif de la valeur équitable du marché seront évalués sur la base de leur prix de réalisation raisonnablement prévisible déterminé avec précaution et en bonne foi par la Société utilisant entres autres comme base les lignes directrices d'évaluation publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA).

12.5 La Société peut autoriser une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent d'administration

centrale de la Société s'en remet valablement aux méthodes approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.6 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer, notamment les coûts de constitution et d'enregistrement auprès des autorités de supervision, ainsi que les dépenses et frais légaux, d'audit, de gestion, de dépositaire, d'agent payeur, d'agent d'administration et de gestion, les coûts de publications légales, de prospectus, de rapports financiers et autre documents mis à la disposition des actionnaires, dépenses de traductions et de manière générale toutes les autres dépenses résultant de la gestion de la Société, sous réserve de dispositions contraires dans le Prospectus;

(c) toutes les obligations connues, échues ou non y compris les obligations contractuelles à échéance pour le paiement d'argent ou de propriété, y compris le montant de tous les dividendes annoncés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui restent donc impayés jusqu'au jour où ces dividendes seront prescrits et reviendront à la Société;

(d) tout montant approprié mis de côté pour impôts dus au Jour d'Évaluation et toutes autres provisions autorisées et approuvées par la Société; et

(e) toute autre obligation de la Société de quelle nature que ce soit, envers des tiers reflétés conformément aux lois luxembourgeoises.

12.7 En déterminant le montant de ce passif la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par la Société et peut provisionner des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou récurrente sur la base d'un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

12.8 Pour les besoins de cet article:

(a) les actions devant être rachetées par la Société seront traitées comme existantes et seront prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée et à partir de ce moment et jusqu'au paiement par la Société, leur prix sera réputé être un engagement de la Société;

(b) les actions devant être émises par la Société seront traitées comme étant émises à partir du moment spécifié par la Société au Jour d'Évaluation auquel cette évaluation est faite et, à partir de ce moment et jusqu'à l'obtention par la Société, le prix sera réputé être un actif de la Société;

(c) tous les investissements, soldes en espèces et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise de référence de la Catégorie concernée seront évalués après prise en compte du taux de marché ou des taux de change en vigueur à la date et au moment du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action; et

(d) lorsqu'à un Jour d'Évaluation la Société a contracté ou s'est engagée à:

- acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif de la Société;

- vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à délivrer ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

étant entendu que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, sa valeur probable de réalisation sera estimée de bonne foi par la Société.

12.9 Toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux procédures établies dans le Prospectus.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la VNI prise par la Société ou par une banque, société ou autre entité nommée par la Société pour calculer la VNI, sera définitive et engagera tant la Société que tous les actionnaires actuels, anciens et futurs.

Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la VNI.

13.1 La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de toute Catégorie et l'émission, la conversion, et le rachat de ses actions:

(a) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire échappant au contrôle de la Société et ne relevant pas de sa responsabilité, la liquidation des investissements de la Société ne peut raisonnablement être effectuée sans affecter matériellement et défavorablement les intérêts des actionnaires ou si, de l'avis de la Société, le prix d'émission et/ou de rachat ne peut être équitablement calculé; ou

(b) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix des actifs de la Société sont inutilisables ou si pour une raison quelconque externe à la Société la valeur d'un avoir de la Société entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (appréciée à la seule discrétion de la Société) ne peut être déterminée assez rapidement et avec exactitude; ou

(c) au cours de toute période pendant laquelle la valeur de toute filiale détenue (directement ou indirectement) à cent pour cent par la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

(d) au cours de toute période pendant laquelle les transferts de la Société relatifs à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis de la Société, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou

(f) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être constatés rapidement et avec exactitude.

13.2 Toute suspension sera notifiée aux personnes susceptibles d'être affectées par la suspension par la Société de la manière qui lui semble appropriée. La Société notifiera les actionnaires ayant demandé ou demandant le rachat ou la conversion de leurs actions d'une telle suspension.

Art. 14. Responsabilité des actionnaires.

14.1 Les propriétaires d'actions ordinaires (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion de l'Action de Commandité) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

14.2 La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

Art. 15. Gestion.

15.1 La Société sera administrée par Athanor Gestion S.à.r.l. (l'Associé Gérant Commandité). L'Associé Gérant Commandité sera associé gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

15.2 L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires.

15.3 L'Associé Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes compris dans l'objet de la Société accomplis au nom et pour le compte de la Société et pourra accomplir tout acte, conclure et signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à l'objet de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien l'objet social de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées - Comités.

16.1 La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un actionnaire commanditaire de la Société.

16.2 L'Associé Gérant Commandité peut établir des comités et déléguer à ces comités le plein pouvoir pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne et les affaires de la Société ou d'agir en capacité purement consultative pour la Société. Les règles relatives à la composition, les fonctions, les devoirs, la rémunération de ces comités seront décrites dans le Prospectus.

Art. 17. Politique d'investissement.

17.1 L'Associé Gérant Commandité a le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à la Société, (ii) la stratégie de couverture applicable aux différentes Catégories et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par la Société dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondé de pouvoir ou agents de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir ou agent de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 19. Assemblées des actionnaires.

19.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège société qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

19.2 Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

19.3 Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

19.4 Toute assemblée des actionnaires valablement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre de décisions sur un sujet quel qu'il soit qu'avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

19.5 Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise de manière continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Art. 20. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité.

20.1 Les délais de convocation et les quorums requis par la loi en ce qui concerne les assemblées générales, ainsi qu'en ce qui concerne la conduite de ces assemblées seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

20.2 L'Associé Gérant Commandité peut convoquer une assemblée générale. Il est obligé de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par écrit, avec une indication quant à l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'assemblée générale concernée.

20.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

20.4 Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des articles 6 et 11.

20.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions proposées à une assemblée générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

20.6 Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une assemblée générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi de 1915 ou à toute autre loi luxembourgeoise pertinente.

20.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires.

20.8 Toute modification affectant les droits de détenteurs d'actions dans n'importe quelle Catégorie vis-à-vis de ceux d'autres Catégories ne sont valides que si elles sont adoptées conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

20.9 Chaque actionnaire pourra prendre part à toute assemblée générale en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, ou courriel auquel une signature électronique est jointe (valable selon la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, qu'elle soit actionnaire ou non.

20.10 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

20.11 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

20.12 L'Associé Gérant Commandité peut fixer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des actionnaires.

Art. 21. Réviseur d'entreprises.

21.1 Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale et rémunéré par la Société.

21.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

Art. 22. Dissolution de la Société.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme le prévoit la loi en matière de modification des statuts.

22.2 Toute décision éventuelle de dissolution de la Société sera publiée au Mémorial.

22.3 Dès que la décision de dissoudre la Société sera prise, l'émission et le rachat des actions seront suspendus.

22.4 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

22.5 La liquidation sera opérée conformément à la Loi de 2004 spécifiant la répartition entre les actionnaires du produit net de la liquidation après déduction des frais de liquidation: le produit de la liquidation sera distribué aux actionnaires au prorata de leurs droits.

22.6 A la clôture de la liquidation de la Société, les sommes qui n'auraient pas été réclamées par les Actionnaires seront versées à la Caisse de Consignation qui les tiendra à leur disposition pendant la durée prévue par la loi. A l'issue de cette période, le solde éventuel reviendra à l'Etat luxembourgeois.

Art. 23. Exercice social.

23.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 24. Affectation des résultats.

24.1 L'assemblée générale détermine, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi, comment les résultats de la Société seront affectés eu égard à chaque Catégorie existante, et peut décider la distribution, ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à distribuer des dividendes.

24.2 Aucune distribution qui aurait pour effet de faire tomber les actifs nets de la Société sous le minimum légal de 1.000.000 euros ne sera effectuée.

24.3 Pour toute Catégorie donnant droit à des dividendes, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

24.4 Les paiements de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront adressés à ces actionnaires à leur adresse respective telle que mentionnée dans le registre des actionnaires.

24.5 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

24.6 L'Associé Gérant Commandité peut décider de distribuer des actions gratuites au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par l'Associé Gérant Commandité.

24.7 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux Catégorie(s) d'actions émises respectif.

24.8 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 25. Dépositaire.

25.1 La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le Dépositaire) répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004. Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.

25.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, la Société devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire. La Société peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

Art. 26. Loi applicable.

26.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2004 et la Loi de 1915 conformément à l'article 1.2 ci-dessus.

Huitième résolution

L'Assemblée reconnaît que Monsieur Jacques Lucet, Monsieur François Achour, Monsieur Gérard Ibert, Monsieur Jean Marie Santander et Monsieur Omar Essakalli ont démissionné de leur poste d'administrateurs de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève approximativement à 6.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 juillet 2008, WIL/2008/639. — Reçu mille deux cent cinquante euros = 1.250,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008112348/2724/657.

(080131785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Athanor Equities SICAR-SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. ATHANOR Equities).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.367.

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Athanor Equities (la Société), une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, établie selon un acte notarié du notaire Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg) le dix-huit mai deux mille sept, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) numéro 1473 en date du 17 juillet 2007 à la page 70685, modifiée en une Société d'investissement en capital à risque organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, aux termes d'un acte reçu le 12 juillet 2008 par le Notaire Anja HOLTZ soussignée, en cours de formalisation. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 128.367.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 16.20 heures, sous la présidence de Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz qui occupe aussi le poste de scrutateur.

Le président désigne Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-La Roche, Mousny 45, comme secrétaire de l'Assemblée.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Après constitution du Bureau, le président demande au notaire d'enregistrer que:

(1) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée suivants procurations éventuelles annexées à l'acte du 12 juillet dernier reçu par le Notaire soussigné, et le nombre des parts qu'ils détiennent sont enregistrées dans la liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et/ou représentants légaux représentant les actionnaires absents et les Membres du Bureau. Cette liste après avoir été signée ne varietur par les personnes représentant les actionnaires absents et le notaire instrumentant, restera annexée à ce procès-verbal;

(2) Il ressort de la liste de présence que toutes les TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX (10) euros chacune, représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionnés ci-après;

(3) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Rectification de la deuxième résolution de l'assemblée générale du 12 juillet dernier pour corriger la conversion en une société d'investissement en capital à risque et non en capital variable.

(4) Après délibération, l'Assemblée passe les résolutions suivantes par vote unanime:

Résolution unique

L'Assemblée décide de rectifier la deuxième résolution de l'assemblée du 8 juillet dernier convertissant la Société en une société d'investissement en capital à risque soumise à la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" Art. 1^{er} . Dénomination et forme.

1.1 Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir une société en commandite par actions à capital à risque qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de "Athanor Equities SICAR-SCA" (la Société)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève approximativement à 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, certifie que l'acte ci-dessus a bien été reçu par-devant elle, date qu'en tête.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 août 2008, WIL/2008/736. — Reçu douze euros = 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008112349/2724/64.

(080131853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Rolling ProtectSi DJ EURO STOXX 50®, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungs- und Sonderreglement des Fonds Rolling Protect^{SI} DJ EURO STOXX 50®, in Kraft getreten am 21. Juli 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juli 2008.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2008103739/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07370. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.163.

In the year two thousand and eight, on the third day of the month of September.

Before Us, Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Alternative Property Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.359 (the "Shareholder"),

Hereby represented by M^e Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 September 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Luxco Properties 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing then in Luxembourg-Eich, of 28 September 2007, published in the Mémorial C number 2476 of 31 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.163 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-).

2 To issue, one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Alternative Property Income Venture S.C.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Alternative Property Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, prenamed, here represented by M^e Michael JONAS, prenamed by virtue of proxy given on 2 September 2008, which declared to subscribe for:

(i) five hundred (500) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of the entire issued share capital of Luxco Properties 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.164 (the "First Contribution"); and

(ii) five hundred (500) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of the entire issued share capital of Luxco Properties 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.156 (the "Second Contribution").

The First Contribution and the Second Contribution are together referred to as the "Contribution".

The Contribution represents an aggregate value in the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

Proof of the ownership by the appearing person of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The appearing person acting through its duly appointed attorney-in-fact declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The appearing person acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company and signed on 2 September 2008, wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

A copy of the Report having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand (1,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred Euro) divided into 1,500 (one thousand five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Expenses

Insofar as the Contribution results in the Company holding more than 65% of the share capital of Luxco Properties 6 S.à r.l. and Luxco Properties 8 S.à r.l., which are companies with registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption regarding the Contribution in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Nous, M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124.359 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par M^e Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 2 septembre 2008.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Luxco Properties 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2476 du 31 octobre 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.163 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à trente-sept mille cinq cents euro (EUR 37.500,-).

2 Emission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Alternative Property Income Venture S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à trente-sept mille cinq cents euro (EUR 37.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Alternative Property Income Venture S.C.A., précitée, ici représentée par M^e Michael JONAS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 septembre 2008, laquelle a déclaré souscrire à:

(i) cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant dans la totalité du capital émis de Luxco Properties 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.164 (le "Premier Apport"); et

(ii) cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant dans la totalité du capital émis de Luxco Properties 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.156 (le "Second Apport").

Le Premier Apport et le Second Apport sont mentionnés ensemble comme étant l'"Apport".

L'Apport représente un montant total de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-).

La preuve par le comparant de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le comparant agissant par le biais de son mandataire dûment désigné a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le comparant agissant par le biais de son mandataire a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société signé le 2 septembre 2008 dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport").

Une copie du Rapport ayant été signée "ne varietur" par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille (1.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 37.500 EUR (trente-sept mille cinq cents euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Dans la mesure où l'Apport qui précède résulte en la détention par la Société de plus de 65% du capital social de Luxco Properties 6 S.à r.l. et de Luxco Properties 8 S.à r.l. qui sont des sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport relatif à l'Apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euro (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008, LAC/2008/35996. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008113189/220/178.

(080134271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008113190/220/12.

(080134274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Luxco Properties 6 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.164.

Luxco Properties 8 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.156.

—
PROJET DE FUSION

In the year two thousand eight, on the third day of the month of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) Luxco Properties 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 37,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.163,

hereby represented by M^e Laurent SCHUMMER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of Luxco Properties 7 S.à r.l. by virtue of a resolution of the board of managers dated 2 September 2008;

(2) Luxco Properties 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.164,

hereby represented by M^e Laurent SCHUMMER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of Luxco Properties 6 S.à r.l. by virtue of a resolution of the board of managers dated 2 September 2008;

(3) Luxco Properties 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.156,

hereby represented by M^e Laurent SCHUMMER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of Luxco Properties 8 S.à r.l. by virtue of a resolution of the board of managers dated 2 September 2008.

Such appearing persons, acting as stated here above, have requested the notary to record the following merger proposal:

1. Merger's description. By resolution of the boards of managers of the appearing parties, they intend to merge by way of absorption whereby Luxco Properties 6 S.à r.l. and Luxco Properties 8 S.à r.l. shall be merged into Luxco Properties 7 S.à r.l. following the transfer of all their assets and liabilities to Luxco Properties 7 S.à r.l. and their dissolution without liquidation (the "Merger") in compliance with Section XIV of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Merger is an intragroup restructuring intended to simplify the current holding structure for the assets respectively owned by the merging companies.

2. Merger's modalities.

2.1 The Absorbing Company:

Luxco Properties 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 37,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing then in Luxembourg-Eich, of 28 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2476 of 31 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.163 ("Luxco 7" or the "Absorbing Company"). The articles of incorporation of Luxco 7 have been amended on 3 September 2008 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The share capital of Luxco 7 is divided in one thousand five hundred (1,500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. All the shares are fully paid-up and have the same rights.

2.2 The Absorbed Companies:

Luxco Properties 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing then in Luxembourg-Eich, of 28 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2476 of 31 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.164 ("Luxco 6"). The articles of incorporation of Luxco 6 have not yet been amended. The share capital of Luxco 6 is divided in five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. All the shares are fully paid-up and have the same rights. All the shares in Luxco 6 are currently owned by Luxco 7;

and

Luxco Properties 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500.-, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing then in Luxembourg-Eich, of 28 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2476 of 31 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.156 ("Luxco 8"). The articles of incorporation of Luxco 8 have not yet been amended. The share capital of Luxco 8 is divided in five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. All the shares are fully paid-up and have the same rights. All the shares in Luxco 8 are currently owned by Luxco 7.

Luxco 6 and Luxco 8 are collectively referred to as the "Absorbed Companies".

3. Merger's effective date. The merging companies retained that the legal merger should be realised on the day that the Absorbing Company has acknowledged that the Merger has become effective, which will be on the calendar day immediately following one calendar month after the day of publication of the present merger proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication (the "Merger's effective date") of the acknowledgment of effectiveness of the Merger which will be no later than 31 October 2008.

In compliance with article 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the merger is not subject to approval by the general meeting of the merging companies, except with respect to Luxco 7 only, in the case that shareholders representing at least five per cent of the corporate capital in Luxco 7 so require.

4. Accounts. The accounts used for the determination of the terms and conditions of the present merger proposal are the annual accounts for the financial year closed on 30 June 2008.

These accounts have been approved respectively by the resolutions of the respective sole shareholder of the Absorbing Company, Luxco 6 and Luxco 8 on 2 September 2008.

5. Description of the assets transferred. The transfer by each Absorbed Companies to the Absorbing Company comprises all the assets (universalité d'actifs) of Luxco 6 and Luxco 8 held by these Absorbed Companies on the Merger's effective date.

6. Transfer of liabilities. The Merger is agreed upon by the merging companies in consideration of the full transfer to Luxco 7 of all the liabilities of each of the Absorbed Companies as they may exist at the Merger's effective date.

7. Valuation method. Since the merger does not affect either the control or the continuation of the Absorbing Company, the net book value was been chosen to value the companies concerned by the merger.

8. Transfer Of Title. Title on the assets of Luxco 6 and Luxco 8 shall be transferred to Luxco 7 on the Merger's effective date.

For accounting purposes, the date from which the operations of the companies being absorbed shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company, retroactively as from 1 July 2008 therefore, all transactions entered into by the Absorbed Companies since 1 July 2008 until the Merger's effective date shall be deemed to have been entered into by Luxco 7.

9. Conditions and Obligations. As provided for here above, the transfer of all the assets of each of the Absorbed Companies to Luxco 7 is agreed in consideration of Luxco 7 taking over all the liabilities of Luxco 6 and Luxco 8 respectively.

Therefore, pursuant to the provisions of article 268 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the creditors of Luxco 6 and Luxco 8 respectively, whose receivable is before the date of publication of this merger proposal will be able to request the creation of a security within the two months following such date of publication of this merger proposal.

In addition, the transfer of all the assets is agreed on subject to the following conditions:

- Luxco 7 shall take over all the assets and rights transferred as they are at the Merger's effective date.
- Luxco 7 shall bear and pay all taxes and duties, as well as all expenses and costs of whatever nature that are related to the assets and rights transferred.
- Luxco 7 shall purely and simply substitute Luxco 6 and Luxco 8 in the rights and obligations pursuant to all contracts, agreements entered into with third parties.

- Luxco 7 shall be purely and simply be subrogated in all rights, claims, mortgages, pledges, privileges, personal or in rem warranties and securities that may be attached to the receivables that are transferred to it.

- Luxco 7 shall proceed to, as the case may be, all the necessary or useful formalities to give effect to the merger towards third parties to the transfer of all the assets and the obligations by the Absorbed Companies.

10. Corporate capital of Luxco 7 as a result of the Merger. After carrying out all the operations of the Merger, the corporate capital of Luxco 7 shall remain unchanged.

All the shares forming the share capital of the Absorbed Companies are identical and confer the same rights and advantages for the shareholders. Therefore there is no reason to create in the Absorbing Company shares conferring special rights.

11. Winding up of the Absorbed Companies. Luxco 6 and Luxco 8 shall be automatically wound up at the Merger's effective date.

There will be no liquidation step at the level of the Absorbed Companies since all their liabilities are transferred to the Absorbing Company.

12. Conditions precedent. There are no conditions precedent.

13. Costs and expenses. The Absorbing Company shall bear all costs, charges and expenses relating to the present agreement.

No particular advantage is granted either to the members of the management bodies or to the auditors of the merging companies.

14. Notices. Notices in relation to this merger proposal and any subsequent matter shall be sent to the respective registered office of each merging company.

15. Authority. All authority is hereby given to the bearer of an original, a copy or an excerpt of the present merger proposal to deal with all formalities and make all declarations, notifications, filings and publications which may be required or useful.

16. Documents. The merger proposal, the financial statements as well as the management's reports of the last three financial years of the merging companies are available at the registered office of each of the merging companies for inspection purposes by their shareholders, at least one month before the Merger's effective date.

17. Capital duty. The Merger complies with the requirements of article 4-1 of the law of 29 December 1971 which provides for capital fixed rate tax exemption.

The undersigned notary declares that the foregoing merger proposal is validly and legally made pursuant to article 271 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) Luxco Properties 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 37.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.163,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Luxco Properties 7 S.à r.l. en vertu d'une résolution du conseil de gérance en date du 2 septembre 2008.

(2) Luxco Properties 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.164,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Luxco Properties 6 S.à r.l. en vertu d'une résolution du conseil de gérance en date du 2 septembre 2008.

2) Luxco Properties 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.156,

représentée aux fins des présentes par M^e Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Luxco Properties 8 S.à r.l. en vertu d'une résolution du conseil de gérance en date du 2 septembre 2008.

Les comparantes représentées comme mentionné ci-dessus ont requis le notaire soussigné d'enregistrer le projet de fusion suivant:

1. Description de la fusion. Par résolution des conseils de gérance des comparantes, celles-ci entendent fusionner par voie d'absorption de Luxco Properties 6 S.à r.l. et Luxco Properties 8 S.à r.l. lesquelles fusionneront avec Luxco Properties 7 S.à r.l. suite au transfert de tout leur patrimoine à Luxco Properties 7 S.à r.l. et de leur dissolution sans liquidation (la "Fusion") conformément à la Section XIV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

La Fusion est une restructuration intragroupe ayant pour objectif de simplifier la structure de participation actuelle pour les actifs respectivement détenus par les sociétés fusionnantes.

2. Modalités de la fusion.

2.1 La société absorbante

Luxco Properties 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 37.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2476 du 31 octobre 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.163 ("Luxco 7" ou la "Société Absorbante"). Les statuts ont été modifiés le 3 septembre 2008 par un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C. Le capital social de Luxco 7 est divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune. Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées et ont les mêmes droits.

2.2 Les sociétés absorbées

Luxco Properties 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2476 du 31 octobre 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.164 ("Luxco 6"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés. Le capital social de Luxco 6 est divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et ayant les mêmes droits. Toutes les parts sociales de Luxco 6 sont actuellement détenues par Luxco 7;

et

Luxco Properties 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2476 du 31 octobre 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 132.156 ("Luxco 8"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés. Le capital social de Luxco 8 est divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et ayant les mêmes droits. Toutes les parts sociales de Luxco 8 sont actuellement détenues par Luxco 7.

Luxco 6 et Luxco 8 sont collectivement mentionnées comme les "Sociétés Absorbées".

3. Date d'effectivité de la Fusion. Les sociétés qui fusionnent ont retenu que la fusion juridique devrait être réalisée le jour où la Société Absorbante a constaté que la Fusion était effective, lequel sera le jour calendaire immédiatement après un mois calendaire après le jour de la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Fusion sera effective vis-à-vis des tiers le jour de la publication (la "date d'effectivité de la Fusion") du constat d'effectivité de la Fusion qui ne sera pas plus tard que le 31 octobre 2008.

Conformément à l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, la fusion n'est pas soumise à l'approbation par l'assemblée générale des sociétés qui fusionnent, à l'exception de Luxco 7, à moins que les associés représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social de Luxco 7 l'exigent.

4. Les comptes. Les comptes utilisés pour la fixation des termes et conditions du présent projet de fusion sont les comptes annuels de l'exercice social clos le 30 juin 2008.

Ces comptes ont été approuvés respectivement par les résolutions des associés de la Société Absorbante, de Luxco 6 et Luxco 8 le 2 septembre 2008.

5. Description des actifs transférés. Le transfert par chacune des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante comprend tous les actifs (universalité d'actifs) de Luxco 6 et Luxco 8 détenus par les Sociétés Absorbées à la date d'effectivité de la Fusion.

6. Transfert du passif. La Fusion est convenue par les sociétés qui fusionnent en considération du transfert complet à Luxco 7 de tout le passif de chacune des Sociétés Absorbées tel qu'il existe à la date d'effectivité de la Fusion.

7. Méthode d'évaluation. Puisque la Fusion n'affecte ni le contrôle ni la continuation de la Société Absorbante, la valeur comptable nette a été choisie pour estimer les sociétés concernées par la Fusion.

8. Transfert de Titre de Propriété. Les droits de propriété sur les actifs de Luxco 6 et Luxco 8 seront transférés à Luxco 7 à la date d'effectivité de la Fusion.

Pour des raisons comptables, la date à partir de laquelle les opérations des sociétés étant absorbées seront traitées comme étant effectuées rétroactivement au 1^{er} juillet 2008 par la Société Absorbante, toutes les transactions conclues par les Sociétés Absorbées depuis le 1^{er} juillet 2008 jusqu'à la date d'effectivité de la Fusion seront donc considérées comme ayant été conclues par Luxco 7.

9. Conditions et Obligations. Tel que prévu en l'espèce ci-dessus, le transfert de tous les actifs de chacune des Sociétés Absorbées à Luxco 7 est consenti en considération du fait que Luxco 7 reprenne tout le passif de Luxco 6 et Luxco 8.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 268 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, les créanciers de Luxco 6 et Luxco 8 dont la créance se situe avant la date de publication de ce projet de fusion seront en mesure de demander la création d'un titre dans les deux mois à compter de la date de publication de ce projet de fusion.

De plus, le transfert de tous les actifs est consenti aux conditions suivantes:

- Luxco 7 reprendra tous les actifs et droits transférés tels qu'ils sont à la date d'effectivité de la Fusion.
- Luxco 7 supportera et payera toutes les taxes et droits, ainsi que toutes les dépenses et frais de quelque nature que ce soit relatifs aux actifs et droits transférés.
- Luxco 7 se substituera purement et simplement à Luxco 6 et Luxco 8 dans tous les droits et obligations conformément à tous contrats, accords conclus avec les tiers.
- Luxco 7 sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, revendications, hypothèques, gages, privilèges, garanties personnelles ou in rem et titres qui peuvent être attachés aux créances qui lui sont transférées.
- Luxco 7 procédera, le cas échéant, à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion à l'égard des tiers quant au transfert de tous les actifs et obligations des Sociétés Absorbées.

10. Capital social de Luxco 7 tel qu'il résulte de la Fusion. Après l'accomplissement de toutes les étapes de la Fusion, le capital social de Luxco 7 restera inchangé.

Toutes les parts sociales formant le capital social des Sociétés Absorbées sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux associés. Par conséquent, il n'y a pas lieu de créer dans la Société Absorbante des parts sociales conférant des droits spéciaux.

11. Dissolution des Sociétés Absorbées. Luxco 6 et Luxco 8 seront automatiquement dissoutes à la date d'effectivité de la Fusion.

Il n'y aura pas de liquidation au niveau des Sociétés Absorbées puisque tout leur passif est transféré à la Société Absorbante.

12. Conditions suspensives. Il n'y a aucune condition suspensive.

13. Frais et dépenses. La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion ou aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

14. Notifications. Les notifications relatives au projet de fusion ou toute matière y relative devront être envoyées au siège social de chacune des sociétés qui fusionnent.

15. Pouvoir. Tout pouvoir est donné au porteur d'un original, copie ou extrait du présent projet de fusion afin de procéder à toutes les formalités et faire toutes déclarations, notifications, classements et publications requises ou utiles.

16. Documents. Le projet de fusion, les états financiers ainsi que les rapports des organes de gestion des trois derniers exercices sociaux des sociétés qui fusionnent sont disponibles au siège social de chacune des sociétés qui fusionnent dans des buts d'inspection par les associés, au moins un mois avant la date d'effectivité de la Fusion.

17. Droit d'apport. La Fusion est conforme aux exigences de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption fiscale pour un capital à taux fixe.

Le notaire soussigné déclare que ledit projet de fusion est valablement et légalement adopté conformément à l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008, LAC/2008/35997. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008113191/220/284.

(080134286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

The Endurance Real Estate Fund, Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Verwaltungsreglement des Fonds commun de placement The Endurance Real Estate Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingereicht.

Zur Veröffentlichung im "Mémorial", dem Verzeichnis der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 27. August 2008.

Für Endurance Real Estate Management Company S.A.

Christian Lennig

Référence de publication: 2008112347/1092/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09743. - Reçu 184,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Mecam Funds, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des Umbrella-Fonds MECAM FUNDS, welcher von HSBC Trinkaus Investment Managers SA (B 31.630) verwaltet wird und den Bestimmungen des Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. September 2008.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Unterschriften

Référence de publication: 2008111120/705/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11967. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

FFS Four Elements (FIS), Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Das Verwaltungsreglement für den FFS Four Elements (FIS) (vormals "FFS Prime Elements"), in Kraft getreten am 01.08.2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23.07.2008.

FFS Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008106511/8838/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10832. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Murphy&Spitz, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 12.08.2008, für den Murphy&Spitz wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im August 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008108397/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11890. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

IH Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.106.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

IH Services II Inc, a business company existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

duly represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without however taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may, in addition, hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "IH Services (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company have been subscribed by IH Services II Inc as aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 5,000.- (five thousand euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company:

- Jacques de Patoul, Lawyer, born in Luxembourg, on January 10th 1980, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Hille-Paul Schut, Company Manager, born in 's Gravenhague, on September 29th 1977, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mark Harris, director born in California on May 13, 1970, with address at 112 Tanjong Rhu Road, 436929 Singapore; and

- Mr Stuart Sarnoff, born on March 29th, 1959 in Brooklyn, New York, USA, having his professional address at 535, Madison Avenue, 14th Floor 10022 New York, USA.

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IH Services II Inc, société existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Marcy Building, 2nd Floor, Purcell Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après, la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.

Art. 2. La Société a pour seul objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière, néanmoins sans tirer parti de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroie de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut de plus prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "IH Services (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 23. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par IH Services II Inc, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:

- Jacques de Patoul, Juriste, né à Luxembourg, le 10 janvier 1980, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Hille-Paul Schut, Gérant de sociétés, né à 's Gravenhague, le 29 septembre 1977, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

- M. Stuart Sarnoff, né le 29 mars, 1959 à Brooklyn, New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à 535, Madison Avenue, 14th Floor 10022 New York, Etats-Unis; et

- M. Mark Harris, né en Californie, Etats-Unis le 13 mai 1970 domicilié au 3 Church Street, # 15-04, 049483 Singapore.

3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, A. Holtz.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, LAC/2008/31357. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).
POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008109050/242/334.

(080129728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Beau Soleil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.966.

Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.265.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Sandrine Maisto, employée privé avec domicile professionnel au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de:

I.- la société "BEAU SOLEIL INVEST S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120.966, a été constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C en date du neuf décembre deux mille six, sous le numéro 2304, pages 110562 à 110564

- Statuts modifiés suivant procès-verbal dressé par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du trente et un octobre deux mille six, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C en date du vingt-trois décembre deux mille six, sous le numéro 2397, pages 115030 à 115031

- Statuts non modifiés depuis, ainsi déclaré

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit Conseil d'Administration, prise lors de sa réunion du 22 août 2008.

II.- la société "BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.265, a été constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C en date du seize décembre deux mille six, sous le numéro 2351, pages 112816 à 112818

- Statuts modifiés suivant procès-verbal dressé par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du quinze novembre deux mille six, publié au Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C en date du vingt-quatre janvier deux mille sept, sous le numéro 36 pages 1699 à 1700.

- Statuts non modifiés depuis, ainsi déclaré.

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 22 août 2008.

Une copie certifiée du procès-verbal de chacune de ces réunions, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restant annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ladite personne comparante, agissant en sa double qualité prémentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion plus amplement spécifiée ci-après:

Projet de Fusion

1) Sociétés fusionnantes:

- "BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A.", société anonyme dont le siège social est au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.265 (ci-après appelée "société absorbée").

- "BEAU SOLEIL INVEST S.A.", société anonyme dont le siège social est au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.966 (ci-après appelée "société absorbante").

2) La société absorbante est titulaire de la totalité des 310 actions représentant l'intégralité du capital d'un montant de EUR 31.000 et détient la totalité des droits de vote de la société absorbée.

3) Les sociétés fusionnantes n'ont émis ni actions conférant des droits spéciaux, ni titres autres que des actions.

4) La société absorbante absorbera la société absorbée aux termes d'une fusion conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

5) A partir du 1^{er} juillet 2008 toutes les opérations de la société absorbée, la société "BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A.", sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante "BEAU SOLEIL INVEST S.A."

6) Aucun avantage particulier n'est conféré aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7) La fusion entraînera de plein droit, à partir de sa prise d'effet soit au 1^{er} juillet 2008, la transmission universelle du patrimoine tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante. La fusion entraînera par conséquent le transfert du principal actif immobilier de la société absorbée, à savoir le bien immobilier dénommé "Beausoleil", sis à Saint Tropez (France). Ledit actif immobilier a été expertisé en date des 12 juillet 2008 par les sociétés AGENCE DU PORT et BURGER, le 20 juillet 2008 par la société A.B. SEA IMMOBILIER et le 12 août 2008 par la société ACTISUD IMMOBILIER, à une valeur globale moyenne de marché de sept millions cinq cent cinquante mille euros (7.550.000,- €).

8) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ils auront le droit d'obtenir copie desdits documents, sans frais et sur simple demande.

9) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant un délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Sous réserve du droit des actionnaires de la société absorbante prévu au paragraphe ci-avant, la fusion deviendra effective après expiration du délai d'un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C et entraînera de plein droit et simultanément les effets prévus à l'article 274, exception faite du point b) du paragraphe (1), de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

11) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prendront fin à la date de la fusion et décharge leur sera accordée.

12) Les livres et documents de la société absorbée seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société absorbante et les actions de la société absorbée seront annulées.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: S. Maisto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2008, LAC/2008/35590. — Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008113187/5770/94.

(080134247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Capital Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.332.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de fusionner le compartiment "CAPITAL GESTION - Fund-Market Vert" avec le compartiment "CAPITAL GESTION - Multi-Bond" avec effet au 15 octobre 2008.

Cette décision est motivée par le rapprochement des politiques de gestion des deux compartiments et par un souci de réduire les coûts pour les actionnaires des deux compartiments du fait de la mise en commun des encours.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008115036/755/11.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.413.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and eight, on the second day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Instrumenting Notary").

There appeared:

The board of directors of RASEC (CYPRUS) LIMITED (hereinafter referred to as "the Absorbed Company") and the board of directors of CESAR VOSTOK HOLDING S.à r.l (hereinafter referred to as "the Absorbing Company"), which boards of directors hereby jointly draw up the following merger plan (as prescribed by the provisions of the Cyprus Companies Law, Cap 113 section 201B and article 261 of the Luxembourg law concerning commercial companies dated 10 August 1915, as amended (hereinafter referred to as the "LCC"), and each appearing in the manner set forth below.

1) Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as a proxy of the board of directors of the company CESAR VOSTOK HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.413, on the basis of a proxy given by a resolution of the board meeting of the Absorbing Company dated June 24, 2008.

A copy of the extract of the minutes of this board meeting of the Absorbing Company, after having been duly signed ne varietur by the appearing person and the Instrumenting Notary, shall remain attached to the present deed, with which it will be registered.

The Absorbing Company has been incorporated under the name CP PROPERTY DEVELOPMENTS (LUX) LIMITED, société à responsabilité limitée, by a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on 19 December 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 383 dated 14 February 2008.

The articles of incorporation of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 30 April 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1483 dated 16 June 2008.

2) Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as a proxy of the board of directors of the company RASEC (CYPRUS) LIMITED, a Limited Liability Company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 1, Lampousas, P.C. 1095, Nicosia, Cyprus, duly registered with the department of the Cyprus Registrar of Companies under the number 198682, on the basis of a proxy given by a resolution of the board meeting of the Absorbed Company dated August 18, 2008.

A copy of the minutes of this board meeting of the Absorbed Company, after having been duly signed ne varietur by the appearing person and the Instrumenting Notary, shall remain attached to the present deed, with which it will be registered.

The Absorbed Company has been incorporated in Cyprus on 8th May 2007, as a private limited liability company.

The Absorbing Company and Absorbed Company are collectively referred to as the "Merging Companies".

The appearing person has asked the Instrumenting Notary to act the following dispositions of the merger proposal, established by the boards of directors of the Merging Companies, in compliance with articles 261 and 278 LCC:

Introduction

The boards of directors of the Merging Companies wish to make a proposal (the "Merger Proposal") to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company pursuant to which merger the Absorbing Company shall acquire all of the assets and liabilities of the Absorbed Company through a universal transfer of title by way of a merger without liquidation, pursuant to the provisions of (i) 2011-201X of the Cyprus Companies Law, Cap 113, and (ii) the provisions of articles 261 and following of Section XIV LCC.

Since all (100%) of the shares in the capital of the Absorbed Company are held by the Absorbing Company, the exemptions set forth by articles 278 and following LCC ("short form merger") will be applied to the proposed merger.

Neither of the Merging Companies has been dissolved, has been declared bankrupt, or is subject to a suspension of payment nor have any requests therefore been filed or is there any reason to expect such requests.

Merger proposal

1. The capital of the Absorbing Company is EUR 8,050,000.-.

2. The Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company holding 401,100 (four hundred one thousand one hundred) shares of a par value EUR 1.- (one euro) representing the entire share capital of EUR 401,100.- (four hundred one thousand one hundred euros), as well as the entire voting rights of the Absorbed Company.

The Absorbed Company shall be merged into the Absorbing Company by way of legal merger without liquidation pursuant to the provisions of (i) 2011-201X of the Cyprus Companies Law, Cap 113, (ii) the provisions of articles 261 and following of Section XIV LLC and in particular article 278, and (iii) the terms and conditions laid down in this Merger Proposal, subject to Cyprus and Luxembourg law.

3. Upon completion of the merger, the Absorbed Company will be dissolved without liquidation by transfer of all of its assets and liabilities to the Absorbing Company.

4. The Absorbed Company has no employees and therefore no employment issues arise in connection with the present merger.

5. No special advantage is granted to the members of the board of directors or to the statutory auditors of either of the Merging Companies.

6. The Memorandum and Articles of Association of the Absorbing Company will remain the same following the merger.

7. The shareholders of the Absorbing Company are entitled, at least one month before the date of the general meeting of the Absorbed Company convened to decide on the drafts of the merger proposal, to examine at the registered office of the Absorbing Company, the documents and information indicated in article 267 (1) a, b and c LCC, and to obtain a free copy of such documents and information.

8. Any shareholder(s) of the Absorbing Company holding, individually or together, at least 5% of the shares of the subscribed capital are entitled, up to the day following the date of the aforementioned general meeting of the Absorbed Company, to require the convening of a general meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the merger.

9. The statutory documents and books of the Absorbed Company will be deposited and conserved for the legally prescribed period at the registered office of the Absorbing Company.

10. The merger shall become legally effective between the Merging Companies and vis-à-vis third parties from the date of publication in the Memorial C of the Luxembourg notarial deed recording the resolutions of the shareholders of the Absorbing Company approving the merger as contemplated in the Merger Proposal in accordance with Article 273 bis, paragraph 3 LCC, which publication shall take place at the earliest one month after the publication of the Merger Proposal in the Memorial C and in any case not before the completion of the verifications provided by Article 271 LCC. For accounting and taxes purposes concerning the sharing in the profits of the Absorbed Company, the present merger will be effective on December 1, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at two thousand six hundred Euros (2,600.- EUR).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Instrumenting Notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The documents have been read to the person appearing, who then signed together with the Instrumenting Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (le "Notaire Instrumentant").

Ont comparu:

Le Conseil d'administration de la société RASEC (Cyprus) Limited (ci-après dénommée la "Société Absorbée") et le Conseil de Gérance de la société CESAR VOSTOK HOLDING S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société Absorbante"), qui ont élaboré ensemble le projet de fusion suivant (en conformité avec les dispositions de la loi chypriote sur les sociétés commerciales, sous le chapitre 113 section 201B ainsi que l'article 261 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après la "LSC"), chacun d'entre eux étant représenté tel que décrit ci dessous.

1. Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société CESAR VOSTOK HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.413, en vertu d'un pouvoir donné par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 24 juin 2008.

Un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société Absorbante, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et par le Notaire Instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, auprès de l'administration de l'enregistrement.

La Société Absorbante a été constituée sous la dénomination CP PROPERTY DEVELOPMENTS (LUX) LIMITED, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 14 février 2008.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés à plusieurs reprises dont la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Instrumentant, le 30 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1483 du 16 juin 2008.

2. Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société RASEC (CYPRUS) LIMITED, avec son siège social au 1, Lampousas, P.C. 1095, Nicosia, Chypre, immatriculée au registre de commerce et des sociétés chypriote sous le numéro 198682, en vertu d'un pouvoir donné par une résolution du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 18 août 2008.

Une copie du procès-verbal du conseil d'administration de la Société Absorbée, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, auprès de l'administration de l'enregistrement.

La Société Absorbée a été constituée en date du 8 mai 2007, en la forme d'une société à responsabilité limitée.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

La comparante a demandé au Notaire Instrumentant de prendre acte des dispositions suivantes du projet de fusion établi par le conseil d'administration et le conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes précitées conformément aux articles 261 et 278 de la LSC:

Introduction

Les conseils de gérance et d'administration des Sociétés Fusionnantes souhaitent soumettre un projet de fusion (le "Projet de Fusion") ayant pour objet la fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante, par laquelle la Société Absorbante acquerrait par transfert universel tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par voie de fusion sans liquidation, suivant les dispositions (i) 2011-201X de la loi chypriote sur les sociétés commerciales, Cap 113, et (ii) les dispositions des articles 261 et suivants de la Section XIV de la LSC.

Etant donné que toutes (100%) les actions dans le capital de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, les exceptions prescrites aux articles 278 et suivants de la LSC (procédure simplifiée) s'appliqueront à la fusion proposée.

Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été liquidée, n'a été déclarée en état de faillite, n'a été sujette à une suspension de paiement, ni n'a fait l'objet de requêtes qui ont été déposées ou il n'existe aucune raison de s'attendre à de telles requêtes.

Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, déclarée en banqueroute, ou sujette à une suspension de paiement et qu'aucune requête en ce sens n'a été déposée et qu'il n'y a pas lieu de s'attendre au dépôt d'une telle requête.

Projet de Fusion

1) Le capital social de la Société Absorbante est de EUR 8.050.000,-.

2) La Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée et détient 401.100 (quatre cent un mille et cent) actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), représentant l'intégralité du capital social de 401.100,- EUR (quatre cent un mille cent euros) ainsi que tous les droits de vote de la Société Absorbée.

La Société Absorbée va fusionner avec la Société Absorbante par le biais d'une fusion sans liquidation suivant les dispositions (i) 2011-201X de la loi chypriote sur les sociétés commerciales, Cap 113, et (ii) les dispositions des articles

261 et suivants de la Section XIV de la LSC, et (iii) les termes et conditions décrits dans le présent Projet de Fusion, conformément aux droits chypriote et luxembourgeois.

3) A l'issue de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute, sans liquidation préalable, par transmission de l'universalité des éléments d'actifs et passifs de son patrimoine à la Société Absorbante.

4) La Société Absorbée n'a aucun salarié, par conséquent il n'y a pas lieu de se pencher sur la question des contrats de travail dans le cadre de la présente fusion.

5) Aucun avantage n'est accordé aux membres du conseil de gérance et d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes.

6) Les statuts de la Société Absorbante resteront identiques après l'opération de fusion.

7) Les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit de consulter, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale de la Société Absorbée convoquée pour décider de l'approbation du projet de fusion, au siège social de la Société Absorbante, les documents et informations visés à l'article 267 (1) a, b et c de la LSC et d'en prendre gratuitement copie.

8) Tout actionnaire de la Société Absorbante détenant, individuellement ou collectivement, au moins 5% des actions du capital souscrit a le droit de requérir, jusqu'au jour qui suit celui de l'assemblée générale de la Société Absorbée auquel il est fait référence ci-dessus, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

9) Les documents sociaux et livres de la Société Absorbée seront déposés et conservés pendant le délai légalement prescrit au siège social de la Société Absorbante.

10) La fusion deviendra juridiquement effective entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des parties tierces à la date de la publication au Mémorial C de l'acte notarié luxembourgeois prenant acte des résolutions de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la décision de fusionner telle que détaillée dans le Projet de Fusion conformément à l'article 273 bis, alinéa 3 de la LSC, étant précisé que l'acte notarié auquel il est fait référence ci-dessus ne pourra être tenu au plus tôt qu'un mois après la publication au Mémorial C du Projet de Fusion et en aucun cas avant que les contrôles prévus à l'article 271 de la LSC, ne soient accomplis. Pour des raisons comptables et fiscales relatives à la participation aux bénéfices de la Société Absorbée, la fusion deviendra effective le 1^{er} décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de deux mille six cents Euros (2.600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite avec les comparants, agissant ès dites qualités, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Signé: J. FEITLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008, LAC/2008/35991. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008113188/220/191.

(080134301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Fortune Time 2000 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 79.981.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 avril 2008 que:

L'assemblée a réélu aux postes de gérants de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur le bilan au 31 décembre 2008:

- Monsieur Lorenzo FERRARI, demeurant à I-47838, Riccione, Italie, Via Dante 76;
- Monsieur Gianvito ROSSI, demeurant à I- 47030, San Mauro Pascoli, a. Gramsci 9.

106845

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008111881/1161/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Luxmicrocable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 83.529.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires ordinaire réunie extraordinairement tenue le 26 avril 2008 de la société LuxMicroCable S.A. que:

Suite à la démission de la société de droit luxembourgeois Exceliance S.A. ayant son siège social au 310, route de Longwy, L-1371 Luxembourg en date du 17 janvier 2008 de son poste d'Administrateur de la société LuxMicroCable S.A. avec effet immédiat,

l'assemblée générale à l'unanimité des voix, décide de nommer Monsieur Julien MICHNIK, étudiant demeurant, L-4974 Dippach, 6, rue Belle-Vue comme Administrateur de la société LuxMicroCable S.A. et cela à compter du 26 avril 2008.

Son mandat expirera à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour la société
LuxMicroCable S.A.
Grevelsbarrière N° 3, L-8059 Bertrange
Yves MICHNIK
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008111851/9337/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12827. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Contrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.759.

—
*Extrait des résolutions
prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2008*

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Jozef Adriaens et la société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Madame Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME
F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008111850/1380/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 496.875,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.417.

—
EXTRAIT RECTIFICATIF

Selon l'extrait sous rubrique, nous avons pu constater qu'il y a erreur au niveau de l'adresse professionnelle de la personne physique M. Chong Kan Marc.

Il y a lieu de lire 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST S.A R L.

Signature

Référence de publication: 2008111849/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

TCP France Massy Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 115.531.

—
Extrait du Procès-Verbal de Assemblée Générale du 29 juillet 2008

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur de classe B, Mr. Frank NKUM, administrateur de sociétés, né à Accra, Ghana le 8 mai 1957, domicilié à 3-5, rue Goell, L-5326 Contern, Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2008111918/636/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 127.356.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 25 juin 2008 que:

L'Assemblée a ratifié les décisions des conseils d'administration du 10 décembre 2007 et du 17 juin 2008 à savoir:

1. La nomination de Monsieur Yves PUTTEMANS et Monsieur Alain GOETZ, demeurant 1, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg, aux postes d'administrateurs de la société; ces derniers sont réélus jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

b/ La nomination de Monsieur Yves PUTTEMANS au poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111883/1161/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Plethore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.
R.C.S. Luxembourg B 117.691.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 11 juillet 2008

Le conseil décide de nommer comme Président du conseil d'administration Monsieur Daniel Kuffer. Conformément à l'article 7 alinéa 1^{er} des statuts, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du Président et d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111911/6960/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07246. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Altran Consulting & Information Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 65.438.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 11 mai 2007 à Windhof

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, ayant son siège social à L- 2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. Son mandat prend fin à l'issue de cette assemblée générale.

L'assemblée décide de nommer la société MAZARS, ayant son siège social à L- 2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt à la fonction de réviseur d'entreprises.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008111920/1682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11679. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Latin American Funds Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 106.125.

—
Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsvorsitzender der Latin A-merican Funds Group S.A. (R.C. B 106125) mit sofortiger Wirkung.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der Latin American Funds Group S.A. (R.C. B 106125) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 19.08.2008.

LCG International S.A. (A.G.)

11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Vögele -Verwaltungsratsvorsitzender

Unterschrift / H. Lehnen

Référence de publication: 2008111921/1215/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11564. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080129501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 728.025,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 juin 2008, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Gaëlle d'Engremont, avec adresse au 13, rue du Chemin Vert, 75011 Paris, France, de son mandat de gérant de type B, avec effet immédiat.

- de nommer Benoît Chéron, avec adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111925/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

WMK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie A Mr Siro ZANONI et Mr Mario MERELLO (Vice Président) et les administrateurs de Catégorie B Mme Patricia JUPILLE, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Luisella MORESCHI (Présidente du Conseil d'Administration) ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour WMK GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008111892/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

M.P.H. Participations, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.871.

Démissions - Siège social

En date du 14 juillet 2008:

- l'ensemble des administrateurs de la société ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat;

- le commissaire aux comptes a démissionné de ses fonctions, et ce, avec effet immédiat;

- le siège social a été dénoncé par la société soussignée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008111919/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.
